Envoyé en préfecture le 17/12/2019
Reçu en préfecture le 17/12/2019
Affiché le
ID : 005-210500617-20191206-2019_12_31-DE

N° : 2019_12_31

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 38
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :

Trail Gapen'cimes - remboursement à l'OMS de l'inscription 2019 aux challenges des trails de Provence

Étaient présents :
M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Chantal RAPIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :
M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap et l'Office Municipal des Sports (OMS) ont conclu un partenariat visant à développer la pratique des activités sportives sur le territoire de la commune.

Cela faisait 11 éditions que le trail du Gap en Cimes était organisé par l'OMS. Cependant, la 12ème édition a été organisée par la Ville de Gap.

Afin d'accroître la notoriété du trail dans la Région SUD, le label "Challenge des Trails de Provence" regroupe plusieurs courses de trail sur le territoire.
L'adhésion pour obtenir cette labellisation doit être effective l'année N-1 de l'édition. A l'origine, l'OMS prenait en charge cette adhésion d'un montant total de 410 euros TTC.

Pour l'édition 2019, la ville de Gap a repris l'ensemble de l'organisation de cet évènement sportif. Il en résulte donc que l'adhésion à ce label, payé par l'OMS en 2018, soit pris en charge par la Ville de Gap.

Décision :

Il est proposé, conformément aux avis favorables de la Commission des Sports du 20 novembre 2019 et de la Commission des Finances du 28 novembre 2019 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser à l'Office Municipal des Sports le montant de cette adhésion soit 410 €.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Le Maire-Adjoint

Daniel GALLAND

Transmis en Préfecture le : 17 DEC. 2019
Affiché ou publié le : 17 DEC. 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.